



Crédit d'impôts et pose de fenetres

Par **laeti94**, le **06/04/2010** à **16:42**

Bonjour,

Nous sommes propriétaire depuis juillet 2008 d'un appartement dont l'année de construction est antérieure a 1977.

Afin de beneficier d'un crédit d'impot de 40%, nous avons souhaitez faire changer l'intégralité de nos fenetres (soit 5 en rénovation et 1 en neuf).

l'entreprise a signé avec nous début novembre 2009 pour une pose en décembre 2009. Nous avons donc versé un acompte à hauteur de la moitié du prix des fenetres.

Après plusieurs déboires concernant la fabrication, la livraison et la pose, nous n'avons à ce jour toujours pas réceptionné le chantier pour cause de pb de châssis sur la fenetre la plus grande (fenetre qui n'est toujours pas en fabrication).

Quels recours peut-on avoir face à l'entreprise pour éviter de perdre nos 40% de crédits d'impôts ?